



Tutoriel pour la prise de licence en licence FFJDA

Au judo, comme pour toute activité sportive, chaque adhérent doit être titulaire d'une licence. Celle-ci couvre le licencié en cas d'accident lors de son activité, et donne accès aux compétitions et aux passages de grades (ceinture noire).

La prise de licence (obligatoire) se fait directement sur le site de la Fédération Française de Judo et par la suite validée par le club dès le règlement de la cotisation annuelle.

Pour cela nous demandons aux adhérents de créer dès maintenant leur propre compte, pour pouvoir se licencier à la FFJDA.

Je suis nouvel adhérent, comment prendre ma licence ?

- 1) Allez sur le site de la FFJDA : <https://moncompte.ffjudo.com/> ;
- 2) cliquez sur : Je crée mon compte (pour une nouvelle adhésion) ;
- 3) mettez votre adresse mail utilisée pour l'inscription au club ;
- 4) Suivez les indications, ne payez rien, le coût de la licence est compris dans votre adhésion au club.

Lors de la saisie de la licence, l'association recommande très fortement de prendre l'assurance qui est comprise dans la cotisation.



J'étais dans le club la saison passée, comment renouveler ma licence ?

Tout ancien adhérent doit lui-même effectuer sa demande de renouvellement de licence sur le site de la fédération de judo. Cela peut se faire directement à l'adresse suivante [Saisie de licence \(ffjudo.com\)](https://moncompte.ffjudo.com/prise-licence)

SAISIE DE LICENCE

JE CONNAIS MON NUMÉRO DE LICENCE

Numéro de licence *

Numéro de licence

RENOUVELLER MA LICENCE

JE RENSEIGNE MES INFORMATIONS

Je n'ai jamais été licencié ou je ne connais pas mon numéro de licencié :

Nom *

Nom

Prénom *

Prénom

Sexe *

Homme

Date de naissance *

jj / mm / aaaa

VALIDER

Il s'agit d'un simple questionnaire en ligne. Vers la fin du questionnaire à l'étape 4/5, il vous sera demandé des précisions sur votre certificat médical. Voici à quoi correspondent les choix du menu déroulant :

- Sportif en compétition : si vous devez faire un certificat médical autorisant la pratique en compétition.
- Sportif : si vous devez faire un certificat médical n'ayant pas besoin de spécifier la pratique en compétition, mais seulement celle en club (pour le taïso par exemple).
- Non pratiquant : uniquement pour les dirigeants.

Le club validera ce renouvellement dès réception à la rentrée de la fiche d'inscription, du règlement de la cotisation et du certificat médical si celui-ci est nécessaire : pour info, un certificat de non contre-indication est obligatoire pour toute personne, peu importe son âge, qui aurait répondu « oui » à l'une des questions de son questionnaire de santé.



Comment retrouver mon numéro de licence ?

Un licencié garde le même numéro toute sa vie. Il est composé comme suit :

M ou F selon le sexe, la date de naissance complète, les 5 premières lettres du nom de famille, puis un indice allant de 01 à 05 (généralement 01), le tout d'un seul tenant.

Exemple : Benjamin DURAND né le 14/08/2010 aura le numéro de licence

M14082010DURAN01